

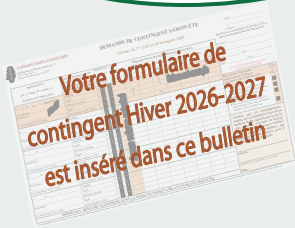


Branchez-vous sur la Forêt privée

Bulletin d'information du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue

Volume 26, numéro 2
Juillet 2026

Votre formulaire de demande de contingent hiver 2026-2027 est inséré dans ce bulletin



Vous trouverez dans ce numéro du Branchez-vous votre formulaire de demande de contingent pour la période hiver 2026-2027, soit du 1er décembre au 31 mars. Nous vous rappelons que votre formulaire, ainsi que les autres documents requis, doivent être acheminés au Syndicat au plus tard le **30 septembre 2026** le sceau de la poste en faisant foi.

À la page suivante se trouvent les renseignements utiles pour vous aider à compléter ce formulaire.



Mot du président

Chères productrices, chers producteurs, chers partenaires de notre filière forestière,

Les annonces récentes de la fermeture de la scierie de Chantiers Chibougamau à Béarn et de l'usine de panneaux Arbec à Amos ont profondément secoué notre région. Au delà des chiffres et des communiqués, ce sont des familles, des travailleurs, des communautés entières et des producteurs forestiers qui en ressentent les impacts directs. Nous partageons tous la même inquiétude, mais aussi la même détermination à défendre notre secteur.

Ces fermetures rappellent avec force la fragilité de notre industrie et l'importance d'un modèle qui protège réellement ceux et celles qui en assurent la base : les producteurs de bois. Dans ce contexte, la mise en marché collective demeure plus que jamais un outil essentiel. Elle garantit l'équité, la transparence et la stabilité dans un marché qui, trop souvent, échappe à notre contrôle.

Je tiens à saluer le courage et la résilience des producteurs de l'Abitibi-Témiscamingue. Malgré les incertitudes, vous continuez d'entretenir et de valoriser nos forêts, de contribuer à l'économie régionale et de maintenir vivante une expertise qui fait la fierté de notre territoire.

Le Syndicat demeure pleinement mobilisé. Nous poursuivons nos démarches auprès du gouvernement et des acteurs industriels afin de défendre vos intérêts, d'assurer la continuité des opérations forestières et de favoriser des solutions durables pour l'ensemble de la filière. Nous serons présents à chaque étape, avec la même conviction : personne ne doit être laissé derrière.

Dans l'adversité, notre solidarité est notre plus grande force. Ensemble, nous continuerons de faire entendre la voix des producteurs et de bâtir un avenir où notre travail est reconnu à sa juste valeur.

Profitez de l'été et soyez prudent !
Normand Roy, président

Sommaire

page 1

- Demande de contingent Hiver 2026-2027
- Mot du du président

page 2

- Comment compléter votre demande de contingent
- L'importance de compléter sa demande de contingent

page 3

-
- Statistique Forêts privées d'avril 2025 à mars 2026
- Conseil d'administration 2026-2027

page 4

- Prix net au chemin Hiver 2026-2027
- Liste des transporteurs
- Évaluation périodique 2021-2025

HEURES D'OUVERTURE

Mardi au Jeudi
8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

Le bureau sera fermé du 20 juillet au 3 août 2026 inclusivement.



Branchez-vous Forêt privée

Publié par :
Le Syndicat des producteurs de bois d'A.-T.

Tirage :
1000 exemplaires

Financement :
Le fonds forestier des producteurs de bois d'A.-T.

Rédaction et mise en page :
Josée Roy

Collaboration :
Stéphane Paul et Céline Turcotte

Conception :

TMR Communications

Impression :
Impression Plus

POSTES CANADA

CANADA POST

Port payé Postage paid
Poste-publications Publications Mail

4171810

Demande de contingent Hiver 2026-2027

Quels documents devez-vous nous envoyer?

L'original du formulaire de demande de contingent (vous pouvez faire des copies du formulaire si vous avez besoin de plus d'espace). **NOUS N'ACCEPTERONS PAS LES FORMULAIRES ENVOYÉS PAR TÉLÉCOPIEUR.**

Vous devez obligatoirement nous soumettre une copie de votre **dernier compte de taxe identifiant les lots pour lesquels vous avez fait une demande** (ou une copie de votre contrat notarié si vous n'avez pas encore reçu un compte à votre nom).

Une entente producteur propriétaire est nécessaire si vous demandez le contingent mais n'êtes pas le propriétaire du lot. Vous trouverez un formulaire d'entente

inséré dans ce journal.

Si le contingent est au nom d'une compagnie, vous devez nous soumettre une **résolution** désignant qui est le signataire autorisé pour cette compagnie. Un modèle de résolution est disponible à nos bureaux et sur notre site internet.


Si vous n'avez pas fourni vos coordonnées bancaires ou vos numéros de taxes, vous devez compléter la fiche d'identification et annexer un spécimen de chèque.

Vous trouverez une fiche d'identification sur notre site internet ou auprès du Syndicat.

L'autorisation de votre contingent

Vous recevrez, vers le début novembre 2025 une autorisation de contingent. L'émission des contingents pourrait tarder si les ententes avec les industriels ne sont pas finalisées. Le certificat vous indiquera le tonnage par essence ou groupe d'essences que vous devrez livrer, pour un mois donné, à l'usine identifiée par le Syndicat. Il est important que chaque producteur informe le Syndicat de tout changement au minimum 15 jours avant le début de chaque période de coupe.

Comment compléter votre demande de contingent?



À retourner avant le 30 septembre 2026

Syndicat des producteurs de bois d'A.-T.
172, avenue du Lac
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4N7

DEMANDE DE CONTINGENT SAISON HIVER

Période du 1^{er} décembre 2026 au 31 mars 2027

Nom : _____

Contact : _____

Inscrivez vos numéros de taxes ou corrigez s'il y a des erreurs

Adresse : _____

Ville : _____

C. P. : _____

PROVENANCE Lot : L Rang : R Canton : C (UN SEUL LOT PAR CASE)	ESSENCES DEMANDÉES Si autre, indiquez le code : Bouleau (105), Pin rouge (042) Pin blanc (041), Mélèze (030)	IMPORTANT COCHEZ Tronçonné Longueur	MOIS DE LIVRAISON				Cochez si du contingent a été demandé sur ce lot pour la période été 2026
			VOLUME EN TONNE MÉTRIQUE VERTE (1 VOYAGE = 35 TMV)				
			DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	
L: 5 R: 10 C: Montbeillard Yvan Dubois Propriétaire Fictif	Tremble Liard <input checked="" type="checkbox"/> sec <input type="checkbox"/> vert Épinette, pin gris Sapin	T: <input checked="" type="checkbox"/> L: <input type="checkbox"/> T: <input checked="" type="checkbox"/> L: <input type="checkbox"/> T: <input checked="" type="checkbox"/> L: <input type="checkbox"/> T: <input type="checkbox"/> L: <input type="checkbox"/>	35	105			<input checked="" type="checkbox"/>
			Suivez cet exemple				
L: _____ R: _____ C: _____ Propriétaire	Tremble Liard <input type="checkbox"/> sec <input type="checkbox"/> vert Épinette, pin gris Sapin	T: <input type="checkbox"/> L: <input type="checkbox"/> T: <input type="checkbox"/> L: <input type="checkbox"/> T: <input type="checkbox"/> L: <input type="checkbox"/> T: <input type="checkbox"/> L: <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
			Entrez le tonnage que vous livrez pour chacun des mois.				
L: _____ R: _____ C: _____ Propriétaire	Tremble Liard <input type="checkbox"/> sec <input type="checkbox"/> vert Épinette, pin gris Sapin	T: <input type="checkbox"/> L: <input type="checkbox"/> T: <input type="checkbox"/> L: <input type="checkbox"/> T: <input type="checkbox"/> L: <input type="checkbox"/> T: <input type="checkbox"/> L: <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
			Entrez le code d'essence.				
L: _____ R: _____ C: _____ Propriétaire	Tremble Liard <input type="checkbox"/> sec <input type="checkbox"/> vert Épinette, pin gris Sapin	T: <input type="checkbox"/> L: <input type="checkbox"/> T: <input type="checkbox"/> L: <input type="checkbox"/> T: <input type="checkbox"/> L: <input type="checkbox"/> T: <input type="checkbox"/> L: <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
			Cochez tronçonné ou longueur				
L: _____ R: _____ C: _____ Propriétaire	Tremble Liard <input type="checkbox"/> sec <input type="checkbox"/> vert Épinette, pin gris Sapin	T: <input type="checkbox"/> L: <input type="checkbox"/> T: <input type="checkbox"/> L: <input type="checkbox"/> T: <input type="checkbox"/> L: <input type="checkbox"/> T: <input type="checkbox"/> L: <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
			Aucun volume autorisé				
<p>DOCUMENTS À REMETTRE OBLIGATOIREMENT POUR LE TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> La copie originale de la demande de contingent; <input type="checkbox"/> Les copies de vos comptes de taxes pour les lots visés par votre demande; <input type="checkbox"/> L'original de votre entente et une résolution s'il y a lieu; <input type="checkbox"/> Vos coordonnées bancaires pour le dépôt direct si elles n'ont pas déjà été fournies. (fiche d'identification) <input type="checkbox"/> <p><small>Espace réservé au SPBAT</small></p>							
<p>J'atteste que les renseignements fournis ont été au complet et qu'ils sont exacts. Je m'engage à fournir les renseignements requis par le SPBAT pour le traitement de ma demande.</p> <p>Signature : _____</p> <p>Signature copropriétaire (s'il y a lieu) : _____</p> <p>Date : _____</p>							
<p>IMPORTANT : BIEN LIRE LES INFORMATIONS À L'ENDOS DU FORMULAIRE AVANT DE LE COMPLÉTER</p>							

L'importance de compléter sa demande de contingent hiver

IMPORTANT

IMPORTANT

IMPORTANT

IMPORTANT

IMPORTANT

Nous nous efforçons de rappeler aux producteurs l'importance de compléter leur demande de contingent. Si nous ne connaissons pas ce que vous désirez bûcher durant la saison d'été ou d'hiver, il devient très difficile de négocier des ententes de volumes et de prix avec les compagnies. Parfois, les compagnies mettent un prix rattaché à un gros volume. Si nous ne connaissons pas les volumes à mettre en marché durant cette période, nous pouvons laisser sur la table une hausse de prix que vous auriez peut-être reçu si nous avions été en mesure de croire en la réussite des volumes.

Prenez 5 minutes pour compléter votre demande... pour votre bénéfice et celui de l'ensemble des producteurs !

Statistiques Forêts privées d'avril 2025 à mars 2026

Volume de bois par MRC					
Essence	MRC				
	Abitibi	Abitibi-Ouest	Rouyn-Noranda	Témiscamingue	Vallée-de-l'Or
Feuilleux	43 082	80 241	35 349	42 766	2 273
Résineux	57 855	47 076	29 526	29 289	1 954
Total (tmv) MRC	100 937	127 317	64 875	72 055	4 227
Total pour l'ensemble des MRC : 369 411 tmv					

Quantité tmv	Nombre de producteurs par quantité de bois produit					Total	TMV
	Abitibi	Abitibi-Ouest	Rouyn-Noranda	Témiscamingue	Vallée-de-l'Or		
0 à 350	23	26	13	6	9	77	8 046
350 à 700	7	3	5	3	0	18	9 644
700 à 1500	5	5	7	5	1	23	26 064
1500 à 2500	3	1	2	3	0	9	16 421
2500 et plus	11	12	8	9	1	41	309 237
Nb producteurs	49	47	35	26	11	168	369 411
Nb propriétaires	90	114	65	62	11	342	
TMV par MRC	100 937	127 317	64 875	72 055	4 227	369 411	



Conseil d'administration 2026-2027

Prix de présence lors de l'AGA



M. Raymond Leclerc et M. Marco Lapratte sont les heureux gagnants des deux scies à chaîne.

Conseil d'administration 2025-2426			Secteur
M. Normand Roy	Président	819 637-2019	Rouyn-Noranda
M. Gilles Audet	Vice-président	819 732-2507	Abitibi
M. Léandre Gilbert	Exécutif	819 301-6969	Abitibi-Ouest, Valcanton et Villebois
M. Sylvain Girard	Exécutif	819 629-7610	Témiscamingue
M. Ghislain Frappier	Administrateur	819 333-3502	Abitibi-Ouest, Valcanton et Villebois
M. Éric Renaud	Administrateur	819 748-2466	Témiscamingue
M. Henri Samson	Administrateur	819 444-8593	Abitibi
M. Hugo Côté Beaupré	Administrateur	819 627-1819	Témiscamingue
M. Marco Lapratte	Administrateur	819 737-4584	Vallée-de-l'Or



Prix nets au chemin Été

05 avril au 28 novembre 2026

Points de livraison	Essences	\$/tmv
FEUILLUS		
West Fraser La Sarre	Tremble Tronçonné	47,00 \$ /tmv
	Liard vert Tronçonné Bouleau Tronçonné	42,00 \$ /tmv
West Fraser La Sarre LVL Global Ville-Marie	Tremble Longueur	40,00 \$ /tmv
	Liard vert Longueur	35,00 \$ /tmv
	Bouleau Longueur	35,00 \$ /tmv
LVL Global Ville-Marie	Tremble Tronçonné	65,00/tmv
	Déroulage Bouleau Tronçonné Déroulage	105,00/tmv
RÉSINEUX		
Épinette et pin gris		
Matériaux Blanchet inc Scierie Landrienne inc.	Tronçonné	75,00 \$ /tmv
	Longueur	70,00 \$ /tmv
Chantier Chibougamau - Scierie La Sarre	Sapin et mélèze sciage en chargement séparé	
	Tronçonné	55,00 \$ /tmv
Domtar Senneterre	Longueur	50,00 \$ /tmv

Liste des transporteurs offrant leurs services aux producteurs de la région

CHARGEUSE			
Abitibi et Vallée-de-l'Or			
Alain Blais	819 727-6725	Maxime Hardy	819 443-1443
Sylvain Guillemette	819 856-6055		
Abitibi-Ouest			
Marc-André Boutin	819 301-5924	Daniel Garneau	819-301-1765
Yan Ouimet	819 333-0086	Jean-Christophe Picard	819 301-6059
Rouyn-Noranda			
Eric Grenier	819 279-8744	Serge Jalbert	819 279-6637
Témiscamingue			
Marc-André Boutin	819 301-5924	Lars Riedel	819 625-2757
Mario Jacob	819 629-9535		
AUTOCHARGEUR			
Abitibi et Vallée-de-l'Or			
Jean-Marie Baribeau	819-856-9154	Marc-Antoine Dumais	819 443-1354
Dominique Bernier	819 727-8927	Sylvain Guillemette	819 856-6055
Jordan Brochu	819 441-1099	Alexandre Hogue	819 660-3089
Martin Campeau	819 444-7171	Éric Lacasse	819 444-7735
Jérémy Cyr	819 355-1904	Billy Veillette	819 444-9162
Abitibi-Ouest			
Yves Auger	819 333-7892	Jérémy Labonté	819 301-3141
Marc-André Boutin	819 301-5924	Guillaume Labonté	819 301-4693
Guillaume Breton	819 333-7099	Yvan Landry	819 865-7322
Daniel Garneau	819 301-1765	Patrick Lord	819 339-4503
Gérard Labranche	819 333-7475	Nathalie Marcil	819 333-5690
Rouyn-Noranda et Témiscamingue			
Gilbert Cyr	819 856-3167	Eric Robitaille	819 277-1644
Stéphane Parent	819 290-3915	Alain Roy	819 629-1636

Évaluation périodique 2021-2025

L'évaluation périodique du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue constitue un exercice essentiel visant à mesurer la performance, la pertinence et l'efficacité des actions menées au bénéfice des producteurs forestiers de la région. Réalisée à intervalles réguliers par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), elle permet d'assurer une gestion rigoureuse, transparente et alignée sur les besoins réels du milieu forestier.

Cette évaluation repose sur quatre volets complémentaires :

- Analyse des services offerts aux producteurs
- Suivi des résultats de la mise en marché collective
- Évaluation de la gouvernance et des processus internes
- Analyse du contexte socioéconomique régional

Au terme de cet exercice, le Syndicat identifie les priorités d'actions pour les prochaines années, propose des améliorations concrètes et renforce sa capacité à représenter les producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue avec rigueur et leadership. L'évaluation périodique est ainsi un outil stratégique qui assure la continuité, la crédibilité et la performance de l'organisation.

Les producteurs sont invités à regarder l'évaluation périodique du SPBAT sur la chaîne You Tube de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Cette évaluation se tiendra le 9 décembre à 9h30. Si vous désirez intervenir, vous devez obligatoirement vous inscrire auprès de la RMAAQ ou de votre Syndicat.

<https://www.youtube.com/channel/UC1zPTJEdMoCroFcl1P1qZAA>



Pour nous joindre...

Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue
172, avenue du Lac
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4N7
Tél.: 819 762-0835 Téléc.: 819 762-0831
Courriel : spbat@spbat.qc.ca
Site Internet : www.spbat.qc.ca



Syndicat des producteurs de bois d'A.-T.
172, avenue du Lac
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4N7

À retourner avant le 30 septembre 2026

DEMANDE DE CONTINGENT SAISON HIVER

Période du 1^{er} décembre 2026 au 31 mars 2027

PROVENANCE		ESSENCES DEMANDÉES		IMPORTANT		MOIS DE LIVRAISON			Cocher si du contingent a été demandé sur ce lot pour la période été 2026
Lot : L Rang : R Canton : C (UN SEUL LOT PAR CASE)		Si autre, indiquez le code : <i>Bouleau (105), Pin rouge (042) Pin blanc (041), Mélèze (030)</i>		COCHEZ Tronçonné Longueur		VOLUME EN TONNE MÉTRIQUE VERTE (1 VOYAGE = 35 TMV)			
L : 5 R : 10 C : Montbeillard Yvan Dubois Propriétaire		Tremble Liard <input checked="" type="checkbox"/> sec <input type="checkbox"/> vert Épinettes, pin gris Sapin		T : <input checked="" type="checkbox"/> L : <input type="checkbox"/> T : <input checked="" type="checkbox"/> L : <input type="checkbox"/> T : <input checked="" type="checkbox"/> L : <input type="checkbox"/> T : <input type="checkbox"/> L : <input type="checkbox"/>		35 105 140 35			<input checked="" type="checkbox"/>
Copropriétaire (s'il y a lieu)		Autre, indiquez code (030)		T : <input checked="" type="checkbox"/> L : <input type="checkbox"/>					
L : _____ R : _____ C : _____ Propriétaire		Tremble Liard <input type="checkbox"/> sec <input type="checkbox"/> vert Épinettes, pin gris Sapin		T : <input type="checkbox"/> L : <input type="checkbox"/> T : <input type="checkbox"/> L : <input type="checkbox"/> T : <input type="checkbox"/> L : <input type="checkbox"/> T : <input type="checkbox"/> L : <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
Copropriétaire (s'il y a lieu)		Autre, indiquez code ()		T : <input type="checkbox"/> L : <input type="checkbox"/>					
L : _____ R : _____ C : _____ Propriétaire		Tremble Liard <input type="checkbox"/> sec <input type="checkbox"/> vert Épinettes, pin gris Sapin		T : <input type="checkbox"/> L : <input type="checkbox"/> T : <input type="checkbox"/> L : <input type="checkbox"/> T : <input type="checkbox"/> L : <input type="checkbox"/> T : <input type="checkbox"/> L : <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
Copropriétaire (s'il y a lieu)		Autre, indiquez code ()		T : <input type="checkbox"/> L : <input type="checkbox"/>					
L : _____ R : _____ C : _____ Propriétaire		Tremble Liard <input type="checkbox"/> sec <input type="checkbox"/> vert Épinettes, pin gris Sapin		T : <input type="checkbox"/> L : <input type="checkbox"/> T : <input type="checkbox"/> L : <input type="checkbox"/> T : <input type="checkbox"/> L : <input type="checkbox"/> T : <input type="checkbox"/> L : <input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
Copropriétaire (s'il y a lieu)		Autre, indiquez code ()		T : <input type="checkbox"/> L : <input type="checkbox"/>					

Suivez cet exemple

Aucun volume autorisé

Nom : _____
Contact : _____

Inscrivez vos coordonnées ou corrigez s'il y a lieu, les renseignements inexacts

Adresse : _____
Ville : _____
C. P. : _____ Tél. : _____

Courriel : _____
 Je désire recevoir par courriel mes rapports de production et de dépôt direct.

Il est de votre responsabilité de vérifier que vos numéros de taxes (TPS et TVQ) soient inscrits dans votre dossier du SPBAT et qu'ils soient conformes à ceux en vigueur auprès des Ministères.

DOCUMENTS À REMETTRE OBLIGATOIREMENT POUR LE TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE :

- ◆ La copie originale de la demande de contingent;
- ◆ Les copies de vos comptes de taxes pour les lots visés par votre demande;
- ◆ **L'original** de votre entente et une résolution s'il y a lieu;
- ◆ Vos coordonnées bancaires pour le dépôt direct si elles n'ont pas déjà été fournies. *(fiche d'identification)*

Espace réservé au SPBAT

J'atteste que les renseignements fournis sur ce formulaire l'ont été au meilleur de ma connaissance et qu'ils sont complets. J'accepte de fournir les pièces justificatives que le SPBAT ou les personnes mandatées par celui-ci pourraient requérir pour le traitement de ma demande.

Signature _____
Signature copropriétaire (s'il y a lieu) _____

Date : _____

Tout renseignement fourni est protégé par la Loi sur la protection des renseignements personnels et ne servira qu'à l'usage du SPBAT pour la gestion administrative et l'application du plan conjoint. Votre dossier est conservé à nos bureaux et est consulté uniquement par nos employés qui le requièrent dans l'exercice de leurs fonctions.

Je confirme mon adhésion aux principes de foresterie durable et m'engage à employer les meilleures pratiques de gestion, notamment en ce qui a trait au maintien de la santé et de la productivité de la forêt ainsi qu'à la protection de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des espèces menacées ou vulnérables, des sites d'intérêt particulier et des paysages lors de mes opérations. Pour assurer la mise en œuvre des principes de foresterie durable, je m'engage à recourir aux services d'un exploitant forestier qualifié pour réaliser les travaux et de prendre connaissance des politiques d'approvisionnement en fibre en vigueur.



COMMENT COMPLÉTER LE FORMULAIRE?

(L'AUTORISATION DE CONTINGENT VOUS SERA EXPÉDIÉE SI VOTRE DEMANDE EST ACCEPTÉE)

Instructions pour que votre demande soit acceptée :

IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR

- 1) Vous devez vérifier, s'il y a lieu, que les informations apparaissant sur l'étiquette soient exactes, sinon, inscrire vos coordonnées au complet (nom, adresse au long, ville, code postal, numéro de téléphone et courriel). Si vous n'avez pas déjà fourni vos numéros de TPS et TVQ, vous devez compléter la fiche d'inscription disponible au Syndicat ou sur le site Internet. Si vous n'êtes plus inscrits aux taxes, vous devez nous en aviser. Il est de votre responsabilité de vérifier que vos numéros de taxes (TPS et TVQ) sont inscrits dans votre dossier du SPBAT et qu'ils soient conformes à ceux en vigueur auprès des Ministères.

PROVENANCE

- 2) Vous devez inscrire la provenance de votre bois : L pour lot, R pour rang, C pour canton.
- 3) Vous devez utiliser une seule case par lot pour les essences demandées.
- 4) Vous devez inscrire le nom du propriétaire et copropriétaire (s'il y a lieu) du lot.

ESSENCES

- 5) Les essences sont indiquées dans les cases, si vous demandez une autre essence, vous devez inscrire le numéro correspondant à l'essence demandée tel qu'indiqué dans le haut de la colonne (105 ou 042 ou 041 ou 030). Si vous avez plus d'une essence, vous devez utiliser une autre case.
- 6) Vous devez cocher s'il s'agit de bois tronçonné ou en longueur.

PÉRIODE DE LIVRAISON (MOIS DE LIVRAISON) VOLUME EN TONNE MÉTRIQUE VERTE

- 7) Vous devez inscrire le nombre de tonnes (35 t.m.v. = 1 voyage à être livré) pour le mois correspondant.

SIGNATURE DU PRODUCTEUR

- 8) Vous devez signer et dater votre demande.

GÉNÉRALITÉS :

- 9) Aucune demande verbale ne sera acceptée et aucune demande par télécopieur ne sera acceptée.
- 10) Aucune demande ne sera traitée si les informations sont incomplètes ou s'il manque des documents.
- 11) En plus de la **copie originale de demande de contingent**, vous devez fournir une **copie claire de compte de taxes** pour les lots visés par votre demande, l'originale de votre entente, ainsi que vos coordonnées de dépôt bancaire si elles n'ont pas déjà été fournies.
- 12) Soyez réalistes dans vos demandes de volumes. Les volumes demandés sont compilés afin de respecter les calendriers de livraison aux usines.
- 13) Le producteur qui désire obtenir un contingent pour la période été doit en faire la demande au Syndicat avant le 28 février. Et pour la période hiver, avant le 30 septembre. Il doit utiliser le formulaire de demande de contingent fourni par le Syndicat.
- 14) Le Syndicat peut vous fournir un modèle d'entente propriétaire/producteur qui indique toutes les informations requises pour être acceptables.
- 15) Pour les demandes de contingents reçues après la date limite du 28 février (période été) ou après le 30 septembre (période hiver), ces demandes seront traitées, seulement si le marché le permet, selon le principe « **premier arrivé premier servi** » jusqu'à obtention du volume prévu au contrat en lien avec la possibilité forestière d'un secteur donné. (art. 4)

CALCUL DU CONTINGENT POUR LES DEMANDES REÇUES DANS LES DÉLAIS :

- 16) Le Syndicat délivre un contingent minimum de 35 tonnes métriques vertes par essence ou groupe d'essence à tout producteur disposant d'une superficie boisée de moins de 100 hectares et un contingent minimum de 105 tonnes métriques vertes à tout producteur disposant d'une superficie boisée de plus de 100 hectares. Le Syndicat délivre sur demande tout contingent pour un volume inférieur à 35 tonnes métriques vertes. (art. 10)

OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR :

- 17) Un producteur ne peut mettre en marché que les volumes qui lui ont été attribués par contingent. (art. 13)
- 18) Le contingent attribué est personnel au producteur. Il ne peut l'utiliser que pour mettre en marché le volume de bois provenant des propriétés identifiées au certificat de contingent. En cas de force majeure, le Syndicat peut modifier la provenance du bois identifié à un certificat délivré à un producteur. (art. 14)
- 19) Le producteur doit produire et livrer à l'usine indiquée par le Syndicat, le tonnage octroyé selon les périodes de livraisons identifiées sur le certificat de contingent. (art. 15)
- 20) Le producteur qui ne peut livrer la quantité autorisée à son contingent à l'usine indiquée par le Syndicat à l'intérieur de la période de livraison indiquée au certificat, doit en aviser le Syndicat au plus tard 15 jours avant le début de cette période. À défaut, le Syndicat annule les volumes octroyés et les attribue à d'autres producteurs, si les besoins du marché le permettent. Le Syndicat réduit de plus le contingent du producteur en défaut pour l'année suivante d'une quantité égale à celle non livrée. Le producteur ne peut révoquer l'avis donné en vertu de l'article précédent. (art. 16)
- 21) **Le producteur doit aviser le vérificateur terrain lorsqu'il débute sa production.**
- 22) En adressant une demande de contingent, le producteur et le propriétaire consentent conjointement et solidairement un droit de passage sur les lots visés aux représentants du SPBAT.
- 23) Tout producteur doit vérifier auprès de la municipalité où il entend faire de la coupe, s'il y a des règlements en regard de l'intervention à réaliser. Si tel est le cas, le producteur doit obtenir le certificat requis par la municipalité.

N.B. LE SYNDICAT NE PEUT GARANTIR LA MISE EN MARCHÉ DU BOIS D'UN PRODUCTEUR SI CE BOIS N'EST PAS LIVRÉ DANS LA SAISON AUTORISÉE DUES À CERTAINES CONTRAINTES (TEMPÉRATURE, TRANSPORT DE BOIS, DÉTÉRIORATION DU BOIS, SPÉCIFICATIONS DES USINES NON-NÉGOCIÉES).

N.B. : Ces renseignements ne sont fournis qu'à titre indicatif. Pour plus de détails, veuillez-vous reporter au *Règlement sur les contingents des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue*.